



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME. ESQUERRE (C.C DES COTEAUX BELLEVUE), MME. GIBERT (C.C DU FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A SICOVAL), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M.BAGUR (C.C HAUTS TOLOSANS), MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MME. MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), POUVOIR A M. BOUCHE
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. MOIGN (C.C HAUTS TOLOSANS), POUVOIR A MME URSULE

Etaient absents : M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL)

Date de la convocation : VENDREDI 25 MARS 2022

Secrétaire de séance : MME GIBERT

D2022-29 - Vote des autorisations de programme et crédits de paiement pour 2022

Dans le cadre du Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires de 2022, plusieurs opérations nécessitent l'ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Quatre projets d'agrandissement de déchèteries avaient été inscrits en AP/CP à partir de 2019 sur 2 ans. Toutefois, seul celui sur la déchèterie de L'Union est arrivé à son terme sur l'année 2021. Les trois autres projets d'agrandissement de déchèteries, à savoir Cornebarrieu, Fronton et Garidech, initialement prévus sur deux ans, et prolongés d'une année en 2020, ne sont toujours pas terminés.

En effet, sur les deux premières déchèteries, une modification du permis de construire n'a pas permis de commencer les travaux cette année. Ceux-ci se dérouleront sur 2022 et 2023, l'autorisation de programme doit donc être prolongée sur 2 ans.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220331-D2022-29-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

Sur la déchèterie de Garidech, les travaux se dérouleront que sur l'année 2022, il a donc été décidé de prolonger l'autorisation de programme de 1 an.

Libellé	Durée initiale de l'AP	Prolongation de l'AP	Montant actualisé de l'AP en 2020	Montant actualisé en 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023
Equipements du parc des déchèteries (Zone A)	5 ans	-	500 000,00 €	-	- €	29 200,00 €	99 350,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Agrandissement Déchèterie Cornebarrieu	3 ans	2 ans	583 304,55 €	583 304,55 €	1 666,67 €	30 951,82 €	13 505,12 €	322 308,56 €	214 872,38 €
Agrandissement Déchèterie Fronton	3 ans	2 ans	649 044,26 €	655 018,94 €	6 095,00 €	7 583,45 €	11 099,18 €	378 144,79 €	252 096,52 €
Agrandissement Déchèterie Garidech	3 ans	1 an	411 053,40 €	425 515,38 €	- €	8 241,23 €	7 010,87 €	410 263,28 €	

Par ailleurs, il est proposé de créer une nouvelle AP/CP, à partir de 2022, pour permettre d'engager l'ensemble des travaux relatifs à l'usine de valorisation énergétique de Toulouse Mirail :

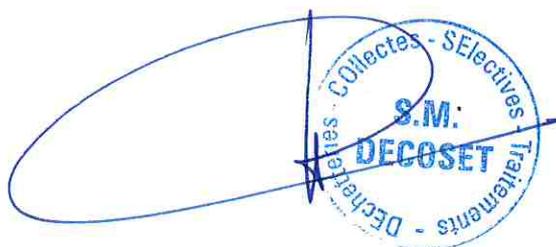
Libellé	Durée	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Rénovation de l'usine SETMI	3 ans	41 455 000 €	8 235 000 €	26 152 000 €	7 068 000 €

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les autorisations de programme et les crédits de paiement ainsi que le calendrier des crédits de paiement synthétisé dans le tableau ci-dessus,
- **PREVOIT** l'inscription au budget primitif 2022 des crédits de paiement correspondants, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits inscrits pour l'année 2022

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,



Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220331-D2022-29-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	9	6	15
Votants	9	6	15
Pouvoirs	3	2	5
Total de voix	24	8	32
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	24	8	32

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220331-D2022-29-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220331-D2022-29-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022